

ADR DE BASE 1.3 Agent de Quai

ADR1.3

FORMATION DES OPERATEURS A LA PREVENTION DES RISQUES - Chapitre 1.3 de l'ADR

- **Règlementation du transport des marchandises dangereuses en colis**
- **Transport de matières dangereuses en colis sous les seuils du 1.1.3.6.**
Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

Objectifs

- Sensibiliser les personnels aux risques présentés par les marchandises dangereuses
- Développer un esprit de sécurité et de prévention
- Respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses
- Sensibiliser aux dangers présentés par les produits manipulés et aux exigences réglementaires pour les transports de marchandises dangereuses
- Savoir déterminer les seuils de calcul du 1.1.3.6

Public Visé

- Personnel services logistiques, commerciaux et administratifs
- Opérateurs, expéditeurs, destinataires
- Les conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses en dessous des seuils du 1.1.3.6. de l'ADR.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Pas de prérequis.

Parcours pédagogique

JOUR 1 (M1COL)

- Les produits :
 - Origine, nature et familles
 - Caractéristiques et dangers
- La réglementation du transport de marchandises dangereuses
- Les colis :
 - Conditionnement et emballage
 - Marquage et étiquetage
 - Interdiction de chargement en commun
- Signalisation des véhicules
- Documents réglementaires
- Prévention des risques
- Équipements de protection
- Responsabilités des acteurs du transport
- Rôle et missions du Conseiller à la Sécurité
- Les sanctions

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

- La Sûreté

JOUR 2 (M1DIS)

- Connaissance des marchandises dangereuses
- Expériences sur les risques chimiques
- La réglementation et les exemptions
- Les produits conditionnés
- Transport et exigences réglementaires
- Exercices d'utilisation du tableau du 1.1.3.6.3
- Prévention des risques
- Responsabilités
- La Sûreté

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de formation multimédia,
Salles de cours équipées
Livret de suivi de la formation

Qualification Intervenant(e)(s)

Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation).

Méthodes et modalités d'évaluation

Attestation de stage

Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

Effectif

De 1 à 16 Personnes

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Contactez-nous !

Magali Malvezy
assistante administrative

Tél. : 0559830039
Mail : capl-formation@city-pro.info

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Datadock

CAPL Formation - 225 RUE DU LEY - 64121 SERRES CASTET

Tél. : 0559830039 - Fax : - Site internet : www.caplformation.fr - e-mail : capl-formation@city-pro.info

SARL au capital de 10000 - N° TVA Intra. : FR91810712026 - Code NAF : 8553Z

Declaration d'activité enregistrée sous le numéro d'activité n° 72640383764 auprès du préfet de la région Aquitaine